



Stoll
Stores et Bâches SA

Housses, couvertures de piscine,
bâches sur-mesure

et plus encore sur : www.stoll.ch
Yverdon-Montagny Tél. 024 447 47 07

LA RÉGION

Le quotidien du Nord vaudois

N° 2818 JEUDI 29 OCTOBRE 2020

www.laregion.ch



YVERDON-LES-BAINS

Pascal Gafner et Ruben Ramchurn sont venus hier présenter le programme de l'UDC pour les élections. [PAGE 2](#)



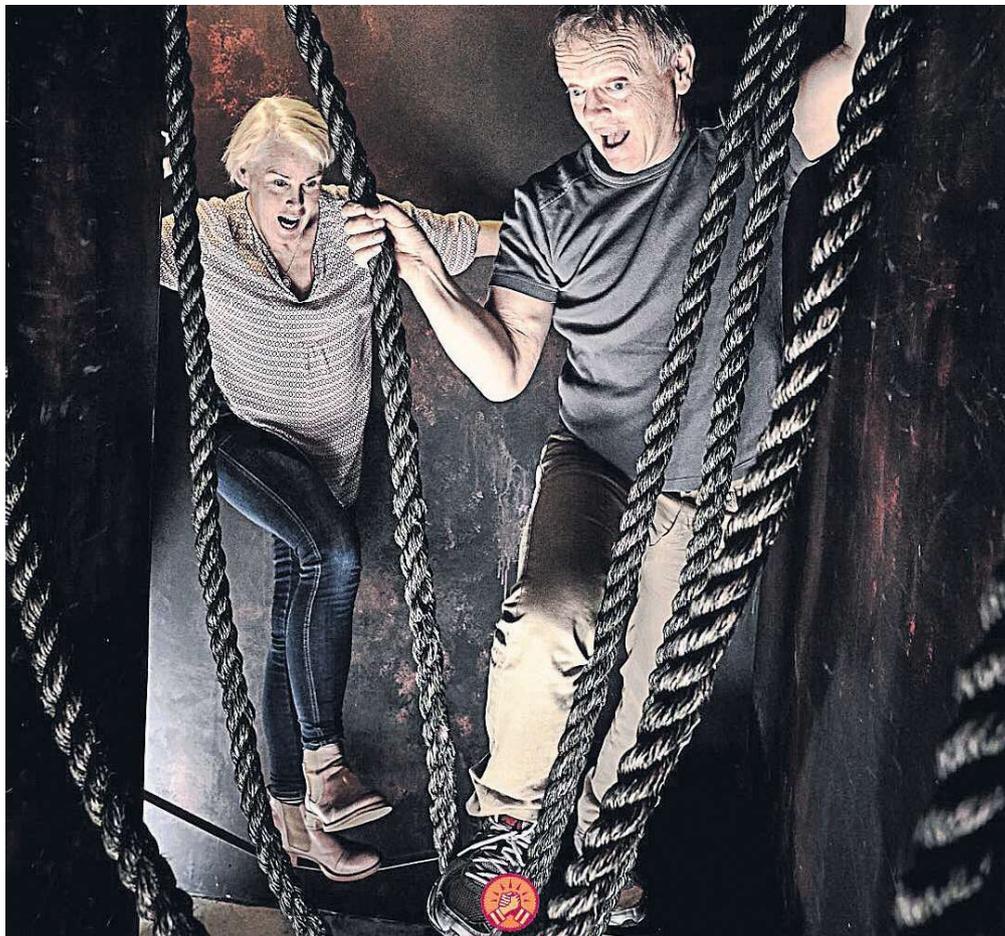
YVERDON-LES-BAINS

Le chanteur Brice ne trouve pas de solution pour sortir de la crise et lance un appel à Alain Berset. [PAGE 6](#)



FOOTBALL

César Meylan, le globe-trotter de Poliez-le-Grand qui fait courir les Canadiens. [PAGE 15](#)



Explorit est un complexe dédié autant aux enfants qu'aux parents. Mais jusqu'à aujourd'hui, on n'a parlé que des jeunes. Désormais, avec le projet Henigma, les adultes auront aussi leur place dans cet immense complexe prévu à Y-Parc. Et il promet d'offrir des soirées d'anthologie aux Nord-Vaudois. DR - PHOTO PRÉTEXTE

Prêts pour une mission de survie ?

YVERDON-LES-BAINS Le défi ne consistera pas à sortir d'une pièce, mais à survivre aux différentes cellules de la Prison Island proposée par la société valaisanne Henigma. Celle-ci est en train de monter un véritable

temple du jeu sur le site d'Explorit, à Y-Parc. Les grands enfants pourront s'éclater sur près de 900 m², passant du traditionnel jeu de plateau à la réalité, avec des jeux de rôles, et même au-delà grâce au virtuel.

Ce nouveau complexe, très demandé à l'international, devrait pouvoir ouvrir ses portes le 18 décembre. Reste à savoir si les Nord-Vaudois battront les scores enregistrés à Sion, berceau d'Henigma. [PAGE 3](#)

VOUS AVEZ UNE INFORMATION ?

Tél. 024 424 11 55 • redaction@laregion.ch



Pub

Commission culturelle et des loisirs d'Orbe
Musique, Gâchère, Danse, Chanson, Piano, Cirque, Conférences

La poésie de l'échec
Théâtre - danse - beat box

Changement de salle !
Aula de Chantemerle à Orbe
Samedi 31 oct. 2020 à 20h30

www.merjoline-mimot.com
www.commissionculturelle-orbe.ch



À commander dès maintenant

L'ID.3
Entièrement électrique

L'alliance de l'autonomie et de la performance avec le design et l'innovation. Voilà la formule à succès de la nouvelle ID.3. Et pour tous ceux désireux d'emprunter de nouveaux chemins. Vous aussi? Commandez alors l'ID.3 100% électrique. Sans perdre une minute. Expériences électrisantes garanties!



Automobiles Senn SA
Le Bey, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 447 44 88, sennautos.ch



Fort Boyard à Y-Parc... mais sans les insectes !

YVERDON-LES-BAINS La société Henigma a fondé un véritable « temple du jeu ». Le concept fait mouche puisqu'une quinzaine de villes à l'international veulent une franchise. Mais c'est à Y-Parc que l'entreprise a choisi d'étendre son empire avec sa première succursale.

TEXTES : CHRISTELLE MAILLARD

De nombreux Nord-Vaudois seront envoyés derrière les barreaux, d'ici quelques mois. Leur faute? Avoir succombé à l'irrésistible envie de découvrir les 26 cellules de Prison Island. Pour survivre à ce nouveau milieu hostile, il faudra de la force, de l'adresse et certainement quelques neurones. Mais pas de panique, impossible d'être condamné à la perpétuité, enfin... à moins que les visiteurs ne deviennent accros aux défis lancés par la société Henigma.

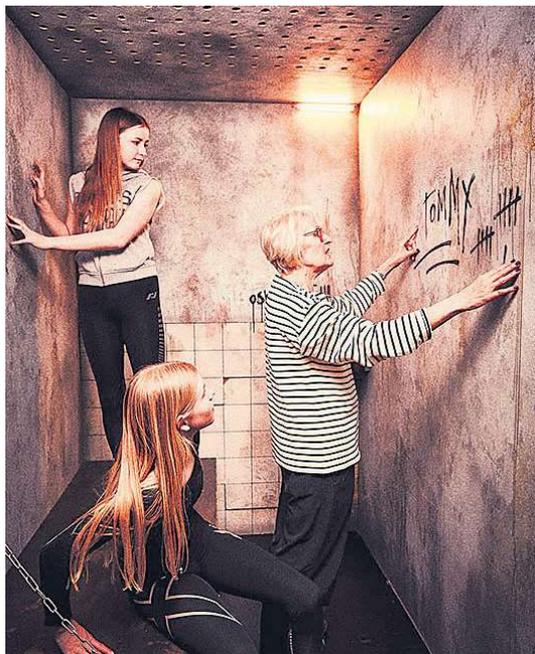
Car l'entreprise valaisanne a bien l'intention de s'imposer dans la région en implantant son « temple du jeu » pour grands enfants à Y-Parc. Deux fois plus grand que le premier site-test créé en 2018 à Sion, celui d'Yverdon-les-Bains intégrera le

complexe ludo-éducatif d'Explorit, dès le 18 décembre si les travaux continuent d'avancer comme prévu. Là, deux étages, soit environ 900 m², seront dédiés aux jeux en tout genre, puisque c'est le dada de Pierre-Yves Franzetti, fondateur d'Henigma. Celui-ci a commencé par créer des jeux de plateau, avant de décrocher la franchise suisse pour importer le concept suédois de Prison Island. En parallèle, le Valaisan s'est lancé dans la réalisation de jeux de rôles élaborés et parfois, faits sur-mesure. « On écrit des scénarios qui sont des sortes de murder party, mais on va plus loin que le concept de base. D'ailleurs, on n'a pas toujours un meurtre à résoudre, parfois c'est une aventure ou une personne kidnappée à retrouver. Ce qu'on propose c'est un peu Fort Boyard, mais sans les insectes en fait. Et on est les seuls à proposer ça, avance fièrement Charlotte Zanin, directrice d'Henigma. Actuellement, on a une quinzaine de demandes pour franchiser notre concept en France et dans le nord de l'Europe. »

Mais pourquoi venir à Yverdon-les-Bains? « La première chose, c'est qu'on voulait venir dans le canton, parce que les Vaudois sont plus des joueurs dans l'âme que les Valaisans, sauf pour les aspects administratifs! »

« Les Vaudois sont plus joueurs dans l'âme que les Valaisans, sauf pour les aspects administratifs! »

Charlotte Zanin, directrice d'Henigma



Les grands enfants auront aussi leur terrain de jeu sur le site d'Explorit grâce aux animations d'Henigma. OR

de s'exporter, on aimerait voir si on peut reproduire ce projet à Y-Parc. » La position d'Explorit s'avère « idéale » pour toucher les cantons romands friands de ces animations. « C'est vrai, mais notre venue à Y-Parc tient plus d'une rencontre entre entrepreneurs qu'à une vraie stratégie », admet Charlotte Zanin, qui espère 10 000 visiteurs par mois.

INFOS PRATIQUES

Ouverture prévue d'Henigma à Y-Parc: 18 décembre.

Sur le premier étage: une boutique et un bar à jeux sont prévus avec une bibliothèque de près de 800 jeux de plateau à tester. Gratuit mais consommation sur place obligatoire. Deux cabines dédiées à la réalité virtuelle, les nouveaux concepts réalisés par Henigma.

Sur le deuxième étage: Les aventures Studio Henigma qui permettent de se glisser dans la peau d'une star le temps d'une enquête. Prison Island et ses 26 cellules où il faudra relever des défis physiques et intellectuels en équipe. www.henigma.ch et www.prison-island.ch

« On veut tisser des liens avec la région »

Le cœur des activités d'Y-Parc est l'innovation. Aussi, le Plan partiel d'affectation (PPA) exige que les sociétés y établissent leur secteur de recherche et développement, et de production ou de formation. Du coup, on peut se questionner sur la légitimité de l'arrivée d'Henigma...

Juliana Pantet, directrice d'Y-Parc, comment justifiez-vous cette venue ?

La société fait partie intégrante du concept Explorit et se trouvera sur une des rares zones de services. Pour rappel, notre PPA autorise trois de ces zones, dont les services viennent faciliter la vie de nos résidents. Dès le début, le site a été pensé pour accueillir beaucoup de sociétés. Pour qu'il soit attractif, il a toujours été dans notre objectif de créer une communauté. C'est ce qu'Henigma va concrétiser.

Comment ?

On a besoin d'animer le site pour nos résidents et offrir plus de lieux de rencontre. De plus, ce projet amènera une nouvelle clientèle sur place, car cela devrait faire venir des familles et des jeunes adultes les soirs et les week-ends. Le réseautage et les échanges se font aussi dans ce genre de contexte.

En développant des lieux de loisirs, une crèche ou encore un fitness à Y-Parc, ne risque-t-on pas de créer une ville dans la ville ?

Non, au contraire. C'est un écosystème avec des liaisons en transports publics intensifiées, où on peut tisser des liens non seulement entre Yverdonnois et résidents, mais aussi avec toute la région. Explorit est une porte d'entrée. Notre but est de donner un aperçu des merveilles que l'on a aux alentours aux 150 000 visiteurs par an attendus !

« Ce n'est pas au justiciable de payer parce qu'il a reçu deux indications différentes »

DRIT Une interprétation différente de l'application des mesures contre le Covid entre deux gendarmes a conduit le patron d'une entreprise devant la Justice, hier. Il s'agit du premier cas en lien avec les mesures sanitaires traité par le Tribunal d'arrondissement. Va-t-il en faire un exemple ?

CHRONIQUE JUDICIAIRE

C'est le premier à finir devant le Tribunal de police de la Broye et du Nord vaudois pour non respect de l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Concrètement, on reproche à un jeune entrepreneur de ne pas avoir suffisamment verrouillé l'accès à son exposition de véhicules durant le confinement.

La défense n'a d'ailleurs pas vraiment nié les faits reprochés. « On ne conteste pas une virgule, mais on conteste d'être pénalisés pour ça », a affirmé d'entrée de jeu, hier, Me Franck Ammann. Oui, le site est entouré de grilles. Oui, il y a cinq portails et tous étaient ouverts entre le 18 mars et le 11 mai, date de réouverture du showroom. Oui, les portes d'une septantaine de véhicules, parkés à l'extérieur, étaient

ouvertes. Oui, mais... En réalité, la situation n'est pas aussi claire et limpide que cela. Et c'est ce qu'ont essayé d'expliquer le prévenu et son avocat au Tribunal qui, lui, cherchait simplement à savoir si objectivement un quidam qui passait par là pouvait ou non visiter l'exposition de véhicules. « Elle était fermée, mais les lieux accessibles », a souligné le prévenu.

Dès l'annonce des mesures sanitaires, ce dernier a laissé les portails de son entreprise ouverts pour éviter que tout le monde (employés, clients et livreurs) ne touche aux poignées. Idem avec certains véhicules qui devaient être nettoyés et vérifiés. Le magasin, lui, a été fermé, alors que le garage a continué ses activités, avec une vingtaine de clients par jour.

Le 18 mars, un gendarme est venu sur le site

pour vérifier la situation. Il a posé des questions et entendu des explications avant de rendre un rapport qui saluait les dispositions prises pour assurer la sécurité des employés. Une seule chose a été demandée: retirer un panneau concernant l'exposition. Ce qui a été fait. Puis, un autre contrôle, par un autre policier, a eu lieu, mais il n'a pas approuvé le protocole et a dénoncé le patron. « J'étais tellement fier quand on m'a félicité pour les mesures que j'avais prises en mars, au même titre que j'ai été surpris qu'on me dénonce le 1^{er} avril pour ces mêmes mesures ! »

Une ordonnance pénale, que le prévenu conteste, le condamne à une amende de mille francs et une peine pécuniaire de 45 jours-amende, à 90 francs le jour, avec un sursis de

cinq ans. « Si mon client fait opposition, ce n'est pas pour ces mille francs, mais pour sa réputation, c'est le plus important pour lui. Il a l'intime conviction qu'il a fait tout ce qu'il pouvait, a plaidé Franck Ammann, qui traitait pour la première fois un tel cas. On est ici dans un régime d'exception, avec des lois exceptionnelles, où tout le monde a essayé de faire au mieux dans l'urgence et avec des règles parfois contradictoires. » Et d'appuyer: « Je peux concevoir que la compréhension des mesures ait changé entre les premières annonces et les jours qui ont suivi. Mais on ne peut pas condamner des règles qui ont été acceptées avant. Mon client s'est fié de bonne foi aux instructions. Ce n'est pas au justiciable de payer parce qu'il a reçu deux indications différentes. » Le Tribunal tranchera. • C.Md

LIGHT? COMPLET? AVEC BOX?

LE MULTIMÉDIA À VOTRE SAUCE

6 MOIS OFFERTS SUR LA TV

COMBO

BLI BLA BLO

Distribué par voS énergies Commandez votre Combo sur voenergies.ch | 058 234 20 00